

Procès verbal

Le mardi 30 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Philippe GUILHEN.

Secrétaire de la séance : Myriam BOSCHET MAYRAND

Présents : Philippe GUILHEN, Bernard CHAMBERT, Julie GREZILIERES, Stéphanie VIARGUES BRAVO, Corinne TALLE, Myriam BOSCHET MAYRAND, Fabien BOURRE, Patricia LAURIAC, Julien POUMAREDE, Raymond ROGER

Représentés : Jérôme COUFFIGNAL représenté par Julien POUMAREDE, Cécile HENRY représentée par Corinne TALLE, Mickaël THERON représenté par Bernard CHAMBERT

Absents et excusés : Marylène FERNANDES, Lucas MAYRAN

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2026,
3. Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
4. Informations et questions diverses.

La séance débute à 18h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de la commune MORLHON LE HAUT peut valablement délibérer.

Délibérations du conseil :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (N° DE_2026_049)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.2121-15 et L.5211-1,

Considérant que ces dispositions prévoient qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Considérant qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, les secrétaires ou l'auxiliaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la désignation de Madame BOSCHET MAYRAND Myriam, comme secrétaire de séance.

Délibération : adoptée

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026 (N° DE_2026_050)

Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du 16 juin 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15,

Considérant que le projet de Procès-Verbal de la séance du 16 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers Municipaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2026 tel qu'annexé.

Délibération : adoptée

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (En application de l'article 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique) (N° DE_2026_051)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir venir en renfort auprès du service technique - espace vert ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période du 06 juillet 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent Technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 27 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Délibération : adoptée

Informations et questions diverses :

- **l'Alambic - bar / restaurant** : une réunion a eu lieu le vendredi 26 juin avec l'établissement Public Foncier (EPF) pour un éventuel achat de l'établissement. L'EPF enverra dans quelques jours à la Mairie une proposition écrite.

- **visite de deux sénateurs** : les élections sénatoriales dans l'Aveyron sont prévues le 14 septembre 2026. Une visite avec les élus est prévue le 12 août 2026 en Mairie.

- **SMICA (Syndicat Mixte pour la modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissement publics Administratifs)** : l'élection du Comité Syndical a eu lieu le jeudi 25 juin 2026. La liste de Mr ARTUS Michel a obtenu la majorité sur l'ensemble des collèges dont fait partie Corinne TALLE, 3ème Adjointe.

- **Subvention du Département** : un courrier du Département est parvenu à la Mairie concernant des aides financières (40 à 50%) affectées aux opérations d'améliorations des transports en commun, à la circulation routière ainsi qu'aux travaux commandés par les exigences de la sécurité routière. Les élus vont réfléchir à d'éventuels projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19h15.

Philippe GUILHEN
Président de séance

Myriam BOSCHET MAYRAND
Secrétaire de séance